

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois... se paient d'avance... AUTRES DÉPARTEMENTS

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Service d'Hiver.

Table with 4 main columns for different routes: Cahors, Agen, Paris, and Monsempron-Libos. Each column lists departure and arrival times for various stations.

Cahors, le 31 Mars 1874

L'Assemblée nationale s'est séparée, samedi dernier, 28 mars, jusqu'au 12 mai prochain. Sa longue session a été excessivement pénible et laborieuse.

M. Thiers, faisant sa réapparition à la tribune, a eu un médiocre, plus que médiocre succès dans la discussion du projet de loi sur les fortifications.

Depuis 1840, les conditions de la guerre sont complètement transformées par la portée des fusils et des canons. Cela est presque non avenu pour M. Thiers.

L'Assemblée nationale a laissé discourir M. Thiers pendant plusieurs heures, après quoi une majorité de près de 200 voix a donné raison au système étendu.

Il y a là des garanties et une compétence que M. Thiers ne pouvait pas égaler, quelque capable qu'il se croie de tout dominer et de tout diriger.

Tandis que les radicaux proposent la dissolution, l'extrême droite refuse de reconnaître le septennat incommutable du maréchal Mac-Mahon, tel qu'il a été défini par M. de Broglie et tel que le Maréchal lui-même entend le faire respecter.

M. le comte d'Aboville, député du Loiret,

publie dans l'Union une lettre où il reproche au maréchal de Mac-Mahon « de prendre trop au sérieux son titre de président de la République, » et de justifier « les prévisions des huit députés royalistes qui, malgré leurs sympathies pour son noble caractère, n'ont pas cru pouvoir voter la prorogation. »

Un autre membre de l'extrême droite, le marquis de Franclieu, a cru devoir, par une déclaration que le règlement ne lui a pas permis de porter à la tribune, prendre acte avec une certaine solennité du vote émis le 25 mars pour dire à l'Assemblée: « Vous avez modifié, dit-il, la loi du 25 avril 1871 sur les pouvoirs des conseils municipaux; vous pourrez bien, quand vous discuterez les lois constitutionnelles, modifier la loi du 19 novembre 1873 sur les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. »

Enfin, M. Dahirel est venu, vendredi dernier, demander que, le 1er juin prochain, l'Assemblée nationale se prononce entre la République et la Monarchie. Il est bien entendu que, pour M. Dahirel, il n'y a qu'une monarchie, celle de M. le comte de Chambord, de telle sorte qu'après le refus et l'échec du mois d'octobre dernier, M. le comte de Chambord serait proposé aux suffrages de l'Assemblée sans autre explication, et probablement sans son adhésion. On sait que M. Dahirel ne prend jamais la parole que pour commettre quelque lourde et grossière maladresse. Il vient de confirmer et même de grandir sa juste renommée. La Gazette de France lui demande avec raison par qui il a été autorisé, et à quel propos il a lancé sa proposition.

M. de Broglie, au nom du gouvernement, a protesté contre la conduite de M. Dahirel. Il veut de plus en plus que le septennat soit organisé et respecté, et il le maintient dans toute sa force.

Ce sont les ultras qui ont perdu plusieurs fois la monarchie, de même que les radicaux ont perdu plusieurs fois la république. Le trait distinctif auquel on reconnaît les uns et les autres, c'est le sans-gêne avec lequel ils traitent la loi. La loi, en ce moment, c'est le septennat, quels sont ceux qui l'attaquent chaque jour et qui proposent de la violer? Les radicaux et l'extrême droite. Il faut reconnaître que les bonapartistes respectent bien davantage cette loi.

Un moment après l'incident soulevé par M. Dahirel, M. de Broglie se trouvant au milieu de quelques amis a prononcé un mot excellent: « On veut me mettre en demeure de faire la Monarchie ou la République: JE FERAI LE SEPTENNAT. »

Cette politique de M. de Broglie n'est pas seulement la seule bonne, elle est la seule possible.

ble si l'on veut sauver en France les principes constitutionnel des gouvernements libres.

En vérité, est-il permis d'être aussi insensé que M. Dahirel et ses amis? Combien de voix ont-ils dans la chambre? Notre correspondance de Versailles, publiée samedi, parlait de 12 ou 15 députés ayant appuyé M. Dahirel. La vérité positive, vérification faite au Journal officiel, est que leur nombre s'élève à quatorze. Mais les partis hostiles sont trop habiles pour ne pas confondre l'immense parti monarchique avec cette poignée d'intransigeants. Lisez les journaux révolutionnaires, vous ne les entendez jamais parler des amis si nombreux et si intelligents du gouvernement constitutionnel. Ces journaux savent que les populations sont sympathiques à ces hommes et à leurs doctrines qui sont les doctrines de la société moderne. Ils aiment bien mieux, par conséquent, ne s'occuper que de MM. Dahirel et Co, en les présentant aux populations comme un épouvantail et une menace.

Le parti conservateur n'a donc pas à lutter seulement contre le radicalisme; il doit se défendre avec le même soin des compromissions avec les ultras de toute espèce. Nous annonçons depuis quelque temps la formation d'une majorité nouvelle, dans cet ordre d'idées, au sein de l'Assemblée nationale. Quand les portes du Parlement se rouvriront le 12 mai, on verra que nous étions bien avisés.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, une déclaration de la plus haute importance, faite par M. le duc de Broglie, samedi dernier, devant la commission des lois constitutionnelles. M. de Broglie a exposé la nécessité d'organiser le septennat, a défini exactement le caractère de cette trêve des partis, et a indiqué les vues du Gouvernement, dans la composition du nouveau Sénat. Les longues et claires explications de l'illustre ministre sont appelées à produire la plus heureuse et la plus durable impression.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 26 mars.

Le misérable expédient imaginé la veille par la gauche pour empêcher le vote du projet de loi relatif à la prorogation des conseils municipaux a scandalisé tous les bons esprits de l'Assemblée. Demander le scrutin secret, et s'abstenir ensuite sournoisement dans le triste espoir qu'il n'y aura plus assez de votants pour faire une majorité, non-seulement c'est manquer à toutes les convenances, mais c'est se trahir soi-même et montrer qu'on est aux abois. Quand une pareille manœuvre ne réussit

pas et que ses auteurs en sont pour leurs frais, le ridicule s'ajoute à l'odieux. M. Clapier, dont on ne saurait trop louer le courage, a énergiquement rappelé, au début de la séance, que le règlement punit de la censure tout membre qui donne le signal de l'abstention collective, et il a fait observer, avec raison, que ceux qui, après avoir signé la demande de scrutin secret, s'étaient abstenus de voter, s'étaient précisément rendus coupables de ce délit.

M. Buffet n'a point pressé sur cette corde, et il a bien fait; car il vaut mieux mépriser de pareils procédés que d'entretenir, en les relevant ou en les punissant, une agitation inutile. Mais M. Clapier les a qualifiés comme ils le méritent, et cela suffit.

L'incident vidé, on a entamé la discussion du grave projet de loi relatif aux fortifications de Paris. Etes-vous pour le système étendu ou pour le système restreint? Toute la question est là. On s'est querellé là-dessus pendant quatre heures. Quand une grande commission militaire, composée de tous les officiers généraux qui siègent à la Chambre, a examiné à loisir une semblable question; quand elle est d'accord avec le comité de défense, avec le conseil supérieur de la guerre, avec le gouvernement, l'Assemblée devrait s'en rapporter à elle, et n'examiner ses propositions qu'au point de vue financier.

Le système étendu, ce sont les forts à grande distance, à Domont au nord, à Saint-Cyr et à Palaiseau au sud, à Villeneuve-Saint-Georges, avec une tête de pont sur la Marne, au sud-est; enfin à Châtillon, considéré comme point central de toute la défense du sud. Le système restreint, c'est la mise en état des forts actuels, avec deux grands forts supplémentaires à Villeneuve-Saint-Georges et à Châtillon. La commission entend qu'on occupe un vaste périmètre, protégé par une série d'ouvrages nouveaux, qui fassent non plus seulement de Paris, mais de l'île de France, un vaste camp retranché, sous la protection duquel la défense puisse toujours passer immédiatement à l'offensive. Elle veut qu'il soit désormais impossible de nous investir, de nous affamer, de nous bombarder Elle est pour le système étendu.

(Paris-Journal.)

La dernière séance de l'Assemblée, s'est prolongée jusqu'à dix heures du soir.

Après l'adoption de quelques projets de loi portant ouverture de crédits à divers ministères. M. le général Du Barail, ministre de la guerre, a demandé l'urgence sur le projet de loi tendant à admettre à titre définitif, dans l'armée et dans la marine, M. le duc d'Alençon et M. le duc de Penthièvre. La proposition, combattue par M. Marcel-Barthe, et défendue, en excellents termes, par M. le duc d'Arcourt, rapporteur de la commission, a été votée par 436 voix contre 219; la majorité, par conséquent, est à peu près des deux tiers des voix. Ce vote est des plus intéressants et des plus démonstratifs.

Un très grand nombre de membres du centre gauche, n'ont pas hésité à rendre un hommage mérité et une justice sympathique aux princes de la famille d'Orléans. On remarque parmi ces nouveaux venus: MM. Gasimir Périer, Roger (du nord), Leon Say, Bastid, Calmon, Dofaure, Duchatel, de Salvandy, le général Valazé, etc.

L'Assemblée a ensuite discuté le projet de restitution tendant à autoriser le gouvernement à lever le séquestre sur les biens dé-

pendant du domaine privé de l'ancienne liste civile. Ce projet a été adopté, malgré la résistance de M. Lepère et de plusieurs autres orateurs de la gauche, qu'une haine aveugle anime contre tous les souvenirs de l'Empire, et qui ne savent pas même respecter l'exil et les douleurs d'une famille cruellement frappée par les événements.

Revue des Journaux

Français.

Le rapport de M. Lefèvre-Pontalis (Antonin), sur la création d'un sénat ou Chambre Haute, s'ouvre, par un savant et substantiel exposé de ce qu'on pourrait appeler les précédents de la question. S'aidant des recherches antérieures de l'un des membres les plus jeunes et les plus distingués du conseil d'Etat, M. Ch. Gomel, le rapporteur de la sous-commission des Trente résume, d'une part, l'organisation des Chambres hautes dans les pays étrangers, et, d'autre part, les discussions parlementaires auxquelles a donné lieu, en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours, le principe même de la dualité des Chambres, et les dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation des diverses Chambres hautes établies, sous des noms divers, en 1795, en 1800, en 1814, en 1815, en 1830 et en 1852.

Sur l'utilité d'une Chambre haute, on peut dire que l'opinion est faite et que les événements ont prononcé. En théorie, l'excellence de cette institution, sa nécessité même, ne sont plus guère contestées que par les radicaux. En fait, l'histoire de notre pays depuis quatre-vingts ans n'a que trop démontré l'insuffisance des Chambres hautes, telles, du moins, qu'elles ont, jusqu'à ce jour, fonctionné parmi nous. Ni le Sénat conservateur du premier Empire, ni la Chambre des pairs héréditaires de la Restauration, ni la pairie viagère de 1830, ni le Sénat de 1852 n'ont réussi à retarder d'une heure la chute des gouvernements qui les avaient institués et dont la défense leur était spécialement confiée. Ils n'ont même pas essayé de les défendre, tant ils se sentaient impuissants; si se sont contentés de partager leur déchéance, quand ils ne l'ont pas précipitée ou aggravée par de lâches reniements.

Et cependant, plus le temps marche, plus notre pays voit s'accumuler les ruines semées sur notre sol par les révolutions, plus se perpétue et s'affermir, dans les esprits, la croyance à la nécessité indispensable d'une Chambre haute. On comprend, quelquefois par instinct plus que par réflexion, qu'il ne saurait y avoir de gouvernement stable sans un pouvoir modérateur, pas plus que de nation forte et vraiment libre sans aristocratie. Ce sont là, en effet, les deux idées maitresses d'où découle la conception d'une Chambre haute. Ce sont, en quelque sorte, les racines de la question.

A des êtres passionnés et imparfaits comme le sont les hommes, il faut des freins et des digues; de là, l'utilité d'un contre-poids. Dans une masse aussi vaste, aussi mélangée, aussi impressionnable, aussi inconstante qu'un peuple de 36 millions d'âmes, il faut, sous peine d'anarchie, des points de résistance, des centres de groupement; il faut, si ces expressions pouvaient être de mise, des noyaux et des foyers. Cette immense armée a besoin de chefs; de là l'aristocratie, qui, envisagée sous son aspect le plus élevé et dans le sens le plus large du mot, est, en quelque sorte, de droit naturel, comme la famille et la propriété.

Age, famille, richesse, science: autant d'éléments constitutifs de cette aristocratie éternelle, qui ne ressemble en rien à une caste nobiliaire, que l'on ne peut méconnaître; mais que l'on ne saurait supprimer, parce qu'elle fait partie de notre nature même. Elle y est, en quelque sorte, inhérente, comme les dissemblances physiques, comme la disproportion des forces intellectuelles et morales, comme la diversité des dons de la Providence, d'où découle toute inégalité sociale ou politique. Si l'on prétend les supprimer d'autorité, pour revenir à cet état sauvage que Rousseau décorait du nom d'état de nature, la vie sociale s'arrête aussitôt. Si l'on commet la faute de les méconnaître dans l'organisation politique des Etats, on s'expose, faute de lest, à ces bouleversements périodiques et à ces oscillations fatales qui jettent un pays du césarisme dans la démagogie, et vice versa..., jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Pour donner satisfaction à cette loi des contre-poids, à ce besoin d'aristocratie qui est au fond de notre nature, deux voies sont ouvertes. On peut attribuer aux diverses catégories d'électeurs un nombre différent de suffrages: c'est le système de la représentation des intérêts. On peut encore créer une seconde Assemblée spécialement chargée de la défense des éléments conservateurs: c'est le système de la Chambre haute. L'opinion publique a donc raison de tenir à l'établissement d'une Chambre haute; elle a raison aussi de ne pas se dissimuler l'insuffisance des combinaisons essayées jusqu'à ce jour, et de réclamer l'essai d'une organisation nouvelle. C'est au gouvernement et à l'Assemblée qu'il appartient de résoudre le problème.

Les vastes conceptions de nos hommes d'Etat n'en ont pas, jusqu'à ce jour, donné la solution. Peut-être le moment est-il venu de la chercher dans les exemples des nations étrangères. C'est une école que nous ne fréquentons pas toujours avec assez de discernement, et dont il serait, cependant, grand temps de profiter.

Patrie.

Les bureaux des trois groupes de la gauche, siégeant en manière de porte-conseils du parti, ont émis l'avis que, pour donner une fois de plus (nous citons textuellement) la preuve de leur respect de la loi et de leur dévouement aux intérêts qui leur ont été confiés par le suffrage universel, les conseils municipaux doivent continuer à siéger dans les conseils de leurs communes. La gauche, on le voit, a totalement changé de tactique. Il y a deux mois, la démission en masse était le mot d'ordre. Il fallait protester, il fallait opposer puissance à puissance. C'est qu'alors on espérait, avec cette naïveté coupable du parti radical, remuer profondément le pays à l'aide de ces manœuvres, et faire peut-être reculer le gouvernement. Le pays n'a pas même daigné tourner la tête. Le mieux est donc décidément de ne pas donner des démissions dont on ne recueillerait qu'un résultat négatif. C'est ce que les gauches appellent « donner une nouvelle preuve de leur respect de la loi. » Les « anciennes » preuves sont apparemment leur acceptation du 24 mai et du septennat; avoir l'air de consentir à ce qu'on n'a pu empêcher est aujourd'hui leur programme, consolant d'ailleurs.

Quelques symptômes fâcheux avaient fait considérer le départ prochain de M. le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, comme semblant indiquer une tension inquiétante des rapports entre la France et le gouvernement allemand. On s'accorde à rendre à M. d'Arnim cette justice qu'il a toujours rempli sa difficile mission avec une urbanité que M. de Bismarck avait peut-être négligé de lui recommander. Le choix de M. de Hobenlohe, à en croire la Gazette de l'Allemagne du Nord, organe officieux du grand-chancelier, avait paru une modification diplomatique d'une certaine gravité. Subitement, l'attitude de ce journal vient de changer. Une autre feuille de Berlin, la Germania, s'étant avisée de relater les bruits ci-dessus, bruits qui n'étaient plus depuis longtemps un mystère pour personne, la Gazette de l'Allemagne du Nord dément purement et simplement ces bruits et va jusqu'à présenter aujourd'hui comme un gage de consolidation pacifique la nomination à laquelle on s'efforçait naguère de donner un caractère plus ou moins menaçant. Ce sont là des changements de front assez fréquents de la part de cette feuille officieuse: si on voulait rechercher l'explication de ceci, on le trouverait peut-être dans les modifications qu'a pu subir la politique européenne depuis le voyage de l'empereur d'Autriche à Saint-Pétersbourg.

Le sieur Cluseret, ce faux général de la Commune pour le moment réfugié en Suisse, vient de lancer un manifeste à la fois criminel ou grotesque où ce personnage, parfaitement à l'abri du châiment qu'il mérite, invite en termes pressants la démocratie française à la guerre civile. Le sieur Cluseret, non content d'avoir montré ce qu'il vaut comme général, tient encore à se révéler comme législateur, a pris pour prétexte de son élucubration le nouveau projet de loi électorale. Il est notoire que la commission a commis une erreur en ne consultant pas les lumières du sieur Cluseret sur cette question si importante. Inutile

d'ajouter que le gouvernement, sans égard pour ce morceau de littérature politique, s'occupe à le supprimer simplement à la frontière. Quand donc les malheureux à qui s'adresse ce général de contrebande feront-ils eux-mêmes justice d'excitations données par des meneurs qui se sauvent au premier péril, en abandonnant les dupes aux conséquences de l'expiation?

Le sieur Cluseret n'a d'ailleurs pas le monopole des appels à la révolte. Nous recevons le texte d'un autre manifeste signé par les nommés Blanc et Richard, personnages aussi obscurs que malfaisants, récemment condamnés par les conseils de guerre de Lyon pour leur participation aux actes de la Commune. Ces individus, qui plaçant leur factum sous la rubrique Union française des amis de la paix sociale, adressent cet appel aux Lyonnais leurs compatriotes. Il est impossible de faire un appel plus direct à l'insurrection, à la guerre civile, à la haine, à l'envie, au soulèvement de toutes les passions mauvaises.

Informations

Vendredi le maréchal de Mac-Mahon a visité l'Ecole militaire de Saint-Cyr. S. Exc. était accompagnée de MM. le marquis d'Abzac, colonel d'état-major, Langsdorff, ses officiers d'ordonnance et aides-de-camp, et escorté d'un peloton de cuirassiers en tenue de service. Le maréchal était en grande tenue, chapeau, épaulettes et grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Après avoir fait manœuvrer le bataillon avec une rare précision, le défilé a eu lieu; à ce moment, et quand toute l'Ecole, élèves et officiers, était groupée en colonne serrée en masse, le maréchal a prononcé ces quelques paroles:

« Je vous félicite de votre excellente tenue. »
 « Je vois avec quel cœur vous apprenez votre métier et avec quel succès vos professeurs et vos officiers vous inculquent les principes du travail et de la science militaires. »
 « Je suis content de vous. »
 « Je veux vous dire encore autre chose. »
 « Je sais quel est votre excellent esprit et votre discipline. Je vous félicite de l'un et de l'autre. C'est grâce à cette discipline et à cet esprit que vous placerez au-dessus de tout, le service de votre pays, et que vous lui sacrifierez non seulement votre bien-être et votre vie, mais encore, ce qui coûte souvent beaucoup plus, vos sentiments personnels. »

Le défilé a eu lieu ensuite sous le commandement du général commandant l'Ecole en personne.

A onze heures et demie, le maréchal reprenait le chemin de Versailles.

Le bruit d'une grave maladie et même de la mort de M. Thiers a couru samedi à Paris. M. Thiers a effectivement été souffrant, mais son indisposition a été fort exagérée.

Certains journaux s'occupent du voyage de certains députés à Frohsdorff. Nous ne savons si le fait matériel est lui-même exact. Mais ce que nous pouvons affirmer de la façon la plus positive, c'est que si ces voyages ont eu lieu, ni le gouvernement ni la majorité n'y sont pour rien.

(Français.)

Plusieurs journaux avaient annoncé que l'évêque de Nancy avait été assigné par l'autorité prussienne, devant le tribunal de Saverne, pour des faits soi-disant délictueux commis sur le territoire annexé, par un curé qui relève de la juridiction épiscopale de Mgr de Nancy.

L'Univers dément cette nouvelle de la manière la plus absolue: l'évêque de Nancy n'est assigné devant aucun tribunal prussien.

Chronique locale et méridionale.

Le Journal du Lot, ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Voici les votes des députés du Lot, dans la question des fortifications de Paris: Pour le projet du gouvernement et de la

commission: MM. Limayrac, de Lamberterie et Pagès-Duport.

Contre MM. le C^o Murat et de Valon. Le projet de loi, tendant à admettre à titre définitif dans l'armée et dans la marine, deux princes de la famille d'Orléans, a été voté par MM. Limayrac, de Lamberterie et Pagès-Duport.

Toute la députation du Lot, a voté l'urgence du projet de loi, tendant à autoriser le gouvernement à lever le séquestre sur les immeubles dépendant du domaine privé de l'Empereur Napoléon III.

M. de Lamberterie député du Lot vient d'adresser à M. le Maire de Cahors, la lettre suivante:

Versailles, le 28 mars 1874.

Monsieur le Maire,

« Je m'empresse de vous transmettre la lettre » par laquelle M. de Fourton m'annonce qu'il vient d'accorder au Musée de Cahors un tableau de M. Brune, (Joseph le Nègre).
 « Je désire vivement que ce tableau vous fasse plaisir et excite chez vos administrés leur goût inné pour les beaux-arts.
 « Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Signé: L. DE LAMBERTERIE.

Le Conseil de Révision du Lot se réunira en séance publique, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, pour vérifier les opérations du tirage au sort, entendre les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu et statuer sur les causes d'exemption ou de dispense alléguées par les jeunes gens de la classe de 1873.

Itinéraire:

Jeudi, 9 avril 1874	Saint-Géry, Hôtel-de-ville, 11 h. du m.
Vendredi, 10 id.	Limogne, id. Midi.
Samedi, 11 id.	Lalbenque, id. 2 h. du s.
Mercredi, 15 id.	Cahors (N) et étrangers au département, Hôtel-de-ville, 8 h. du m.
Jeudi, 16 id.	Cahors (Sud) id. 8 h. du m.
Vendredi, 17 id.	Luzech, id. 7 h. du m.
	Puy-l'Evêque, id. 2 h. du s.
Samedi, 18 id.	Montcuq, id. 2 h. du s.
Lundi, 20 id.	Cajarc, id. Midi.
Mardi, 21 id.	Figeac (Est), id. 8 h. du m.
Mercredi, 22 id.	Figeac (Ouest) id. 8 h. du m.
Jeudi, 23 id.	Livernon, id. 11 h. du m.
Vendredi, 24 id.	Latronquière, id. 8 h. du m.
Samedi, 25 id.	Lacapelle-Mariv. id. 8 h. du m.
Lundi, 27 id.	Gramat, id. 8 h. du m.
Mardi, 28 id.	Saint-Céré, id. Midi.
Mercredi, 29 id.	Bretenoux, Prétoire. 8 h. du m.
Jeudi, 30 id.	Vayrac, Hôtel-de-ville. 8 h. du m.
Vendredi 1 ^{er} mai.	Martel, id. 8 h. du m.
Samedi, 2 id.	Souillac, id. 8 h. du m.
Lundi, 4 id.	Gourdon, id. 2 h. du s.
Mardi, 5 id.	Payrac, id. 8 h. du m.
Mercredi, 6 id.	Salviac, id. 8 h. du m.
Jeudi, 7 id.	Cazals, id. 8 h. du m.
Vendredi, 8 id.	Catus, id. Midi.
Samedi, 9 id.	Saint-Germain, id. Midi.
Mardi, 12 id.	Labastide-Murat, id. 1 h. du s.
Mercredi, 13 id.	Lauzès, id. 1 h. du s.
Vendredi, 15 id.	Castelnau, id. 1 h. du s.
Mardi, 26 id.	Ajournés, Hôtel de préf. 9 h. du m.
Lundi, 1 ^{er} juin	id. id. 9 h. du m.
Vendredi, 16 id.	Soutiens de famille et sursis d'appel. Hôtel de préfecture 9 h. du m.

Predication du Carême

à LA CATHÉDRALE.

Le prédicateur du Carême, à la Cathédrale de Cahors, poursuit, avec un éclatant succès, le cours de ses instructions. Ce Missionnaire est M. l'abbé Sourrier, prêtre du diocèse de Toulouse: Il a déjà parcouru une brillante carrière apostolique et il possède encore toute la vigueur de la vie, avec l'ardeur et la maturité de l'orateur sacré.

Depuis le commencement du Carême, il a prêché régulièrement trois Sermons solennels par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi. A sa prédication ordinaire, il ajoutait, chaque vendredi, une conférence spéciale pour les hommes.

A mesure que s'écoulaient les jours de la Station Quadragésimale, l'influence de sa parole et des vérités divines se faisait de plus en plus sentir et il voyait avec une douce joie augmenter le nombre de ses auditeurs. Pour mieux faire fructifier sa prédication, l'orateur, entraîné par son zèle apostolique, a voulu multiplier ses instructions, dans la dernière période du Carême. — A partir du vendredi 20 mars, jour de la fête du St-Sauveur, précieuse relique du Sauveur, que la Cathédrale possède, — il a dirigé, pendant huit jours, une double retraite,

en prêchant deux fois par jour, le matin pour les femmes, et le soir pour les hommes. Les exercices de cette retraite ont été couronnés, vendredi soir, par une solennelle et touchante cérémonie en l'honneur du *St-Suaire*.

M. l'abbé Sourrien réunit, à un degré élevé, les qualités et les conditions de l'éloquence sacrée, tant pour les avantages extérieurs, que pour la composition et la forme des discours. Il a une attitude imposante, une voix sonore et vibrante, une prononciation pure et bien accentuée, un débit naturel et varié. Les sujets, qu'il a traités dans ses Sermons et ses Conférences, soit sur le dogme, soit sur la morale, révèlent la science du Théologien et du Philosophe Chrétien. On y reconnaît une vaste érudition, une connaissance profonde de la Littérature et de l'Histoire.

L'orateur a une manière qui lui est propre de dire et de montrer les choses, manière neuve et frappante, quelquefois hardie, mais toujours noble et élevée. Il donne de l'attrait à ses instructions et réveille l'attention par des exemples historiques, rappelés à propos et heureusement racontés. Il excelle surtout dans l'art de présenter de temps en temps des tableaux oratoires, habilement tracés, qui captivent et impressionnent vivement les auditeurs.

Son style est toujours pur, lumineux, élégant, harmonieux, abondant, rehaussé dans une sage mesure, des splendeurs littéraires.

Il a une richesse de pensées et de style, qui est un aliment et un charme pour l'intelligence et pour le cœur. Son éloquence est comme un fleuve majestueux, qui promène ses eaux vivifiantes et fécondes et répand au loin sur ses délicieux rivages la fertilité et l'abondance.

Il y a des personnes qui ont dit et d'autres qui diront peut être, que dans les instructions de M. l'abbé Sourrien on reconnaît un peu trop l'art du rhéteur et de l'orateur disert, et qu'elles sont quelquefois un peu trop savantes pour une partie de l'auditoire. Si l'on a quelque chose de vrai dans cette observation, d'après le sentiment de quelques auditeurs, — elle ne peut selon nous, être fondée que faiblement. Il faut considérer d'abord que les ornements oratoires, soûvement employés, sont une des conditions de l'éloquence. Les plus grands orateurs de la chaire en ont rehaussé leurs immortels chefs-d'œuvre. — Si le prédicateur de la Cathédrale a plané quelquefois un peu trop haut pour une partie de ses auditeurs, il est juste de dire qu'il a cherché à se mettre à leur portée par la clarté de sa méthode et la limpidité de l'exposition. A la suite de quelques-uns de ses sermons les plus relevés, nous avons eu occasion de questionner des personnes peu instruites, et même illettrées, et nous avons été heureux de reconnaître qu'elles avaient écouté les discours avec intelligence, qu'elles en avaient retenu les idées générales et même une partie des détails.

Dans le cours de sa prédication, l'orateur a quelquefois en passant touché à des questions sociales. Mais d'après les sermons que nous avons entendus, jamais il n'est entré dans le domaine purement politique. Il est toujours demeuré dans la sphère indépendante et sereine, où doit planer l'orateur chrétien, se tenant en dehors et au-dessus des partis et des opinions passionnées de la politique. En abordant, ou en effleurant quelquefois des questions sociales, il n'a voulu parler qu'au point de vue purement religieux, soit pour porter ses auditeurs à se mettre en garde contre les erreurs et les doctrines dangereuses, soit pour revendiquer la part d'influence salutaire et nécessaire, que la religion doit exercer sur les institutions, les lois, les mœurs de la société, afin de contribuer puissamment à la grandeur et à la prospérité des nations.

Le prédicateur du carême a eu la consolation d'attirer toujours autour de la chaire de nombreux auditeurs. Il a su en les instruisant, les intéresser et les toucher : car ses instructions étaient composées avec habileté ; il est animé par le zèle apostolique et il a le secret de la véritable éloquence, l'éloquence du cœur.

Espérons que sa prédication portera des fruits abondants et durables de foi et de piété. Heureux ses auditeurs, s'ils ont obtenu la grâce précieuse qui convertit et purifie les cœurs ! Puissent-ils, pendant la grande semaine de la miséricorde, recevoir et conserver toujours le don céleste de la vraie charité, qui sanctifie les âmes et les unit à Dieu !

A. G.

La passion du Divin Rédempteur sera prêchée, à la cathédrale, jeudi soir, à 7 heures et demie, pour les femmes, et vendredi soir, à la même heure, pour les hommes. Le chant du *Stabat* précédera chacun de ces sermons.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 16 au 21 mars 1874.

- Mathématiques élémentaires. Version lat. — 1 Agar. 2 Gasc. Philosophie. Discours lat. — 1 Depeyre. 2 Barbier. Rhétorique. Récitation. — 1 Imberty. 2 Salvat. Seconde. id. 1 André. 2 Davidou. Troisième. Hist. et Géogr. — 1 Labro. 2 Girardeau. Quatrième. Récitation. — 1 Cabanès. A. 2 Grépon. Cinquième. id. 1 Prunieras. 2 Rigaldies. Sixième. id. 1 Barbier. 2 Verdy. Septième. id. 1 Maratuech. 2 Gayet. Huitième. id. 1 Castagné. 2 Tinel. Classe primaire. — Première division. Récitation. — 1 Calendrié. 2 Raynal. Deuxième division. id. 1 Gayet. 2 Mogniat. Troisième division. id. 1 Marron. 2 Soulié. Première division. Catéchisme. — 1 Paulus. 2 Lafon. Deuxième division. id. 1 Maury. 2 Caviote. Troisième division. id. 1 Soulié. 2 Verdy. Cours spécial. — Troisième année. Morale. — 1 David. 2 Cros. Troisième année. Th. anglais. — 1 David. 2 Cros. Deuxième année. Récitation. — 1 Bonnet. 2 Corciade. Deuxième année. Th. anglais. — 1 Vienssens. 2 Séguela. Première année. Récitation. — 1 Galtié. 2 Pélissé, M. Première année. Version ang. — 1 Desbans. 2 Lherm. Année préparatoire. Récitation. — 1 Soulié. 2 Barry. Le Proviseur, MOGNIAT-DUCLOS.

On écrit de Montcuq au *Moniteur* viticole :

Les travaux de la vigne ont déjà commencé et les propriétaires profitent du beau temps et s'empressent de donner les premiers labours là où la vigne peut se labourer ; mais la majeure partie se trouvant dans des coteaux la bêche remplace la charrue et la première façon est déjà avancée dans beaucoup d'endroits ; la taille n'est pas encore tout à fait terminée, quelques propriétaires craintifs attendent que la température soit plus chaude quoique depuis quelques jours nous ayons un temps des plus beaux. Quant aux cours des vins on n'en dit rien ; il est vrai que le manque de marchandise y est pour beaucoup ; mais pour ce qui reste il ne se fait pas d'affaires ; malgré le calme, il est impossible d'obtenir les beaux vins noirs à moins de 500 à 550 le tonneau logé ou 4 bordelaises, les 2^e qualité 450 à 500 logé ; les beaux vins de Cahors de table se payent de 90 à 100 fr. la bordelaise sans logement, et les ordinaires de 70 à 90. Si la prochaine récolte se présente bien, nous aurons une baisse ; mais ce ne sera probablement qu'au mois d'octobre, quand on sera sûr d'avoir fait une bonne récolte.

Nouvelles d'Espagne

Madrid, 28 mars.

Les troupes ont occupé Mont-Abanto. Les carlistes ont été repoussés au-delà de Santa-Juliana.

Pau, 28 mars.

On confirme ici la nouvelle que le 26 au soir les républicains étaient repoussés sur toute la ligne.

Leur but, qui était de débloquer Bilbao, est donc loin d'avoir été atteint.

Les combats des 25 et 26 ont été très meurtriers.

Des deux côtés, on n'avait mis en ligne que la moitié des troupes disponibles.

Si l'artillerie des républicains est bonne et considérable (plus de 60 canons) les positions des carlistes sont presque inexpugnables, aussi est-il positif qu'à l'heure qu'il est, ils n'ont pas perdu un pouce de terrain.

Madrid, 29 mars.

Le maréchal Serrano a expédié des télégrammes détaillés, rendant compte de ses opérations, mais ces télégrammes ne sont pas parvenus à Madrid, et le ministre de la guerre s'occupe d'en rechercher les causes.

Des nouvelles particulières confirment les avantages annoncés dans la matinée.

Primo-Rivera a été blessé.

Madrid, 29 mars.

Des télégrammes de Santander confirment les avantages obtenus par l'armée du Nord.

Les troupes du gouvernement ont pris d'assaut Murieta, ont canonné sans interruption les positions carlistes situées à 300 mètres.

Hier, dans l'après-midi, la canonnade continuait encore.

L'amiral Topete, marchant à l'assaut à la tête de l'infanterie, a été atteint par une balle qui a traversé la manche de sa capote sans le blesser.

La blessure reçue par le général Loma est légère.

Paris, 29 mars.

Hier, la Cour d'appel de Paris a condamné, pour détournement au préjudice de l'Etat, MM. Bazoun, à un an de prison ; Caen, de Lyon, à deux ans ; Boulanger à 4 ans de la même peine.

Le bruit de la mort de M. Thiers a couru hier à la Bourse. Vérification faite, l'ex-président de la République n'a eu qu'un accès de rhumatisme, dont il a cessé de souffrir à l'heure présente.

Paris, 29 mars, 7 h. 45 soir.

Le *Moniteur* mentionne le bruit, d'après des dépêches de Londres, que Rochefort, Paschal Grousset et deux autres déportés se seraient évadés de la Nouvelle-Calédonie et seraient arrivés en Australie.

Paris, 30 mars, matin.

Gironde, moins deux cantons :

- M. Roudier, radical, 68,877 voix. M. Bertrand, bonapartiste, 45,079 M. l'amiral Larrieu, conservateur, 21,598

Paris, 30 mars, 11 h. 50 mat.

Haute-Marne, moins deux communes :

- M. Danelle, républicain, 35,612 voix. M. de Lespérot, conservateur, 24,142

Bayonne, 30 mars.

Le 24, on est parvenu à introduire dans Bilbao 125 bœufs et 10 vaches laitières en gagnant un chef carliste, ancien cabaretier qui, du reste, a été peu après, découvert et fusillé par les carlistes, avec quatre autres individus.

Londres, 30 mars.

Le *Times* publie la dépêche suivante, datée de Madrid, 30 mars :

Abanto n'a pas été attaqué. Les pertes des deux côtés sont énormes. Dans la prise de Murieta, les républicains voyant le général Primo de Rivera tomber mortellement blessé, ne firent aucun quartier à l'ennemi. Le général Loma a été grièvement blessé, deux colonels ont été tués. Un trompette a été tué à côté du maréchal Serrano, pendant qu'il conduisait au feu la division de Rivera, blessé dans l'action.

Dernières nouvelles

Le candidat radical, M. Danelle-Bernardin, a triomphé dans la Haute-Marne par 35,612 voix environ contre 24,142 donnée à M. de Lespérot. M. Cazenove de Pradinos et M. Dahi-

rel ont la responsabilité de ce succès démagogique. Samedi dernier, en effet, c'est-à-dire le lendemain de la proposition inattendue, irréfutable et insensée de M. Dahirel, une affiche a été placardée dans toutes les communes de la Haute-Marne par les soins des radicaux, et cette affiche relatait, avec toute sorte de commentaires, l'attitude des coryphées de l'extrême droite ; l'élection de M. de Lespérot, jusque-là, était considérée comme absolument certaine.

D'après un bruit qui circule à la suite de dépêches reçues de Londres, plusieurs condamnés de la Nouvelle-Calédonie auraient réussi à s'évader.

Les déportés qui seraient parvenus à s'échapper seraient au nombre de six, parmi lesquels se trouveraient Henri Rochefort, Paschal Grousset et Jourde. Ils seraient arrivés à Sydney (Nouvelles-Galles du Sud), et de là ils auraient pris passage sur un paquebot en partance pour l'Angleterre.

La nouvelle, quoique présentant tous les caractères de la vraisemblance, n'est pas encore certaine.

Dernières Dépêches

Paris, 31 mars, 4 h. 45, soir.

Les nouvelles d'Espagne annoncent l'échec des républicains, devant Abanto, près Bilbao.

L'évasion de Rochefort, Paschal Grousset et Jourde, est considérée comme certaine.

Paris, 31 mars, 2 heures 1/2.

- M. Roudier, radical 73,839 voix. M. Bertrand, bonapartiste, 47,641 M. Larrieu, conservateur, 24,260

Bourse de Paris

Paris, 31 mars 1874

Rente 3 p. %	59,75
— 4 1/2 p. %	84,75
— 5 p. %	94,95
— 5 p. % emprunt 1872	95,00

Annonces

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (28 MARS 1874)

La suspension des cours cliniques des malades. — Aimé Girard : La fabrication moderne du papier. — L. Agassiz : Le type spécifique, son évolution, sa permanence. — Vogel : Détermination spectroscopique du mouvement propre des étoiles. — Un peuple primitif dans les montagnes de l'Inde ; les Todas. Bulletin scientifique : Académie des sciences de Vienne. Sociétés : chimique de Berlin ; philomatique et de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Nécrologie : Le docteur Muron. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (28 MARS 1874)

La semaine politique. — Revue diplomatique ; Le général Ignatiev. — Société Franklin : Rapport de M. Faré ; Ed. Laboulaye : L'éducation du pays par l'armée. — H. Reynald : L'Espagne depuis le coup d'Etat. — Félix Roquain : La sigillographie de l'ancienne France. — Causerie politique. — Causerie littéraire : Gustave Merlet : Origines de la littérature française. — Maxime Du Camp : Paris. — Octave Feuillet : Le sphynx. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Vals. — Sources: Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique. Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine: le maréchal de Mac-Mahon assistant à la fonte d'un affût, à l'usine Cail; M^{lle} Aimée Desclée, artiste du Gymnase, décédée le 9 mars; dénouement du

procès Tichborne devant la Cour du banc de la reine, à Londres; les adieux du condamné à son avocat; la guerre des Ashantis; femmes indigènes transportant des approvisionnements au château de Cape Coast; passage d'une colonne anglaise dans une forêt vierge; Saint-Petersbourg; la chapelle du palais d'hiver, officier se rendant à la cour; un campement de Lapons sur la Névr. — Rébus, problème d'échecs.

A l'exposition universelle de 1867, 14 membres sur 15 dont se composait le jury international, ont accordé la médaille d'or à Philippe H. HERZ, neveu et C^{ie}. M. J. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, Toulouse.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1622. — 28 Mars 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Nos gravures: L'expédition des Ashantis. — Visite du maréchal de Mac-Mahon à l'usine Cail. — La carte à payer. — La Venise moderne. — Les nouveaux Magasins du Printemps. — Les Théâtres. — Bigarres anecdotes, politiques et littéraires. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le monument funèbre de Chaudey. — Echecs.

Gravures: Sir Garnet Wolseley, général comman-

dant en chef l'expédition anglaise contre les Ashantis. — Entrevue d'envoyés du roi Koffie avec les officiers anglais. — Visite du maréchal de Mac-Mahon à l'usine Cail. — La carte à payer, d'après le tableau de M. Leroux. — La Venise moderne: l'arrivée. — Les nouveaux Magasins du Printemps. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Monument élevé à la mémoire de Chaudey au cimetière Montmartre. — Rébus.

Samedi 4 avril paraîtra La Fronde, Journal satirique, hebdomadaire, illustré et colorié (8 pages, format de l'ancien Figaro).

Prix du numéro: 20 centimes.

Abonnements: Paris, un an: 12 fr. — Six mois: 7 fr. — Trois mois: 4 fr. — Province, un an: 15 fr. — Six mois: 8 fr. — Trois mois: 5 fr.

Bureaux: 11, rue Drouot, Paris.

Directeur et Rédacteur en Chef: George Petilleau. — Collaborateurs: Adolphe Belot, Aurélien Scholl, Georges Maillard, Paul Mahalin, Charles Joliet, Edouard Siebecker, Fortunio, A. Périer, Georges Petit, E. Dubreuil, Georges Boyer, Denizet, Jules Dementie, Monsieur le marquis de Le Guillois, Michel Anézo, Alphonse Lafitte, L. Félix Savard, Ch. Leroy, Gagne, Henri Bugnet, David, A. de Jallais, Lucien d'Hura, A. Dreyfus, F. Berdoulet, A. Dézamy, Bergeret, Louis Cherville, Ben-Tayoux, etc. — Dessinateurs: Bertall, Grévin, Hadol, V. Morland, H. Meyer, A. Humbert, H. Demare, P. Cottin, Edw. Ancourt, Pépin, P. Bernay.

Marty, etc.

Voir dans le premier numéro la Revue comique, 12 dessins coloriés de BERTALL.

Prime gratuite. — Toute personne de province s'abonnant pour un an à un journal de Paris, par l'intermédiaire du Directeur de la Fronde, (11, rue Drouot), recevra gratuitement la Fronde pendant trois mois.

MODE.

La Colonie des Indes, rue de Rivoli, 114, vient de recevoir de ses fabriques de l'Inde et de la Chine ses immenses collections de riches FOULARDS pour robes et costumes depuis 17 fr. la robe et 23 fr. le costume jusqu'à 65, 80, 100 et 200 fr. le costume. Echantillons franco. Teintes nouvelles: Corail, bleu Aumale, bleu Louise, Monseigneur, Mauve catie, Paon clair, etc., etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

ARTICLES DE MÉNAGE

- Baignoires à gorge, grand modèle, depuis 45 » la pièce
Appareils hydrothérapeutiques avec pompe, 40 » id.
Ceintures et gants à frictions, 6 » id.
Peignoirs-éponge avec col, 11 » id.
Suspensions de salle à manger avec lampe, 25 » id.
Buffets de cuisine, 12 50 id.
Fontaines à filtre, 5 25 id.
Porte-bouteilles en fer (200 bouteilles), 41 » id.
Services de table, porcelaine décorée (64 pièces), 49 » le serv.
Services à dessert, porcelaine décorée (39 pièces), 28 » id.
Verres à pied, 25 la pièce
Carafes à eau, 60 id.
Couteau de table (avec boîte), 3 » la douz.
Lavabos garnis, Bacs coniques pour fleurs, Vannerie, Balais d'appartement, Fournaux, Meubles et batterie de cuisine, Quincaillerie, Brosserie, Articles d'écurie, Lits, Literie, Tapis, Ameublements pour chambres à coucher, Salle à manger, Salons, etc. etc.

Collections réunies des Articles de Ménage, JARDIN, LITTERIE, TAPIS, etc., etc.

A LA MENAGÈRE

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'acheteur. (En France, contre remboursement.)

ARTICLES DE JARDIN

- Bancs de jardin, depuis 10 » la pièce
Bancs dits de square, 22 80 id.
Chaises en bois rustiques, 2 50 id.
Chaises en fer, peintes, 5 50 id.
Tables en fer, peintes, 8 25 id.
Pompes de jardin, dites pompes à main, 6 50 id.
Pompes d'arro-âge, aspirantes et refoulantes, sur brouettes en fer, 70 » id.
Vases Médicis, fonte, bronzée, 4 50 id.
Coupes, fonte bronzée, 6 75 id.
Jeux de tonneau avec palets, 11 » le jeu.
Jeux de croquet (de jardin) polis, 13 » id.
Caisses à fleurs, en chêne peint, 2 75 la pièce
Stores en bois peint, 2 25 le mètre

Bancs de jardin avec tente, brevetés S. G. D. G.

Gymnastique, Jeux, Outils et Ornaments de

Jardin, Pompes d'épuisement, etc., etc.

M. ALBERT, M^e Dentiste.

de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 53.

Connu avantageusement dans le Lot et la Gironde, sollicité par un grand nombre de clients, vient de créer à Cahors, boulevard Nord, en face l'établissement des Carmes, un cabinet de prothèse dentaire qu'il viendra visiter quatre fois par an: Dentier masticateur et pièces partielles. Orifiration, Ciment émaillé, imitant la dent naturelle. Guérison instantanée des maux de dents les plus violents. — Opérations garanties — Prix modérés.

Par surcroît de travail, le cabinet de M. Albert sera ouvert jusqu'au 31 courant.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ

Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement descellée.

S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, quai Ségur.

AVIS

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance.

S'adresser au bureau du Journal.

VICHY

Admission: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les agueurs et digestions difficiles. — SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. — SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

A LOUER

(En totalité, ou en partie)

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Avec JARDIN et VIGNE

Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face de la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville.

S'adresser à M^{me} veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse;

A M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nouvelle, à la Gare;

A MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

COMPAGNIE

DES CHEMINS DE FER

DE LA VENDÉE

Le coupon d'intérêt n° 10, échéant le 1^{er} avril 1874, sur les Obligations de la Compagnie, sera payé, à partir du 1^{er} avril prochain, au siège social, rue de Lafayette, 13, à Paris, et dans toutes les gares de la ligne des Sables-d'Olonne à Chignon, à raison de 7 fr. 27 c. par obligation nominative et de 7 fr. 02 c. par obligation au porteur.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui naissent des maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 Bte de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

HÔTEL DES AMBASSADEURS.

SOULIÉ

Sellier et Carrossier, à Cahors.

Carrosserie, Sellerie fine, Articles de voyage et d'écurie, Chapelières pour dames, Fouets, Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Harnais de carrosses et de cabriolets. Couvertures de cheval et de voyage. Dépôt de lanternes à pétrole et de tondeuses pour chevaux. Atelier de forge, Charbonnage, Peintures et Menuiseries. Voitures en tous genres, confectionnées d'avance et sur Commande. Voitures d'occasion.

Le sieur Soulié a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de mettre à sa disposition une vingtaine de Voitures toutes neuves, plus des voitures très légères à 2 ou à 4 places, d'occasion, plus 1 coupé neuf, 1 calèche d'occasion; remise à neuf; le tout vendu à des prix réduits.

(Voitures d'enfants assorties)

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES L'ANNUAIRE DU LOT de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot.

Prix: 2 fr.

Nos Maîtres hier

Études sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE. depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau.

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix: 3 f.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 1, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte: 1 fr. 50

Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.